

assez bien aux attaques de la rouille. Je crois même avoir lieu de demander, sans craindre de provoquer une trop forte ruée, si cette variété est suffisamment multipliée pour qu'on en fasse la distribution aux particuliers?

L'hon. M. WEIR: Nous comptons qu'elle le sera l'année prochaine.

M. SPEAKMAN: Je désire faire une autre observation que j'avais à l'idée à propos de la ferme de Lacombe, et ce que je vais en dire s'applique également à d'autres stations, mais je parle de celle-là parce que je suis mieux renseigné à son sujet. Vu ce que le ministre a annoncé au sujet d'un retranchement de 10 p. 100 qui devra s'effectuer dans l'emploi des crédits à utiliser, puis-je lui demander de tenir spécialement compte de cette ferme lorsqu'il s'agira d'appliquer cette compression de 10 p. 100. Comme le sait sans doute le ministre, certaines fermes pourraient subir cette diminution sans nuire au service, mais d'après ma conviction,—et l'on prendra mon opinion pour ce qu'elle vaut,—diminuer la dépense dans le cas de cette station en amoindrirait la valeur utile, car le personnel qui l'exploite est des plus consciencieux et rend tous les services dont il est capable. L'application de la réduction de 10 p. 100 dont il est question diminuerait de presque autant les services que cette ferme rend, et par ces temps où l'agriculture devrait être pratiquée avec plus de soin que de coutume et non avec plus de relâchement, nous ne saurions en diminuer le rendement.

(Le crédit est adopté.)

Santé des animaux, application de la loi des épizooties et de la loi des viandes et conserves alimentaires, \$1,817,991.

M. BROWN: Le ministre est sans doute au courant de nombreux bruits qui ont couru au sujet de ce que l'on songe à faire de cette division de la santé des animaux. Sait-il que l'on dit qu'elle doit être rattachée à celle de l'industrie animale. Pourrait-il dissiper les appréhensions du public en donnant des précisions à cet égard? Nous espérons que la nouvelle n'a rien de fondé.

L'hon. M. WEIR: Je ne saurais dire de quelle rumeur l'honorable député veut parler si ce n'est une nouvelle indécise d'après laquelle une sorte de fusion serait effectuée entre la division de la santé des animaux et celle de l'industrie animale.

M. BROWN: C'est ce que l'on dit.

L'hon. M. WEIR: Je ne sais rien des circonstances qui accompagnent ce bruit; je me souviens avoir lu dans un journal de l'Ouest une nouvelle dont on ne pourrait établir le bien-fondé qu'avec beaucoup de peine, tant elle est absurde. Il se peut se trouver des

[L'hon. M. Motherwell.]

choses moins logiques que l'établissement de relations plus étroites entre ces deux divisions, même au moyen d'une fusion, car les travaux de la division de la santé des animaux se greffent presque exclusivement sur la question de l'industrie animale. On a dit, par exemple, dans l'un des rapports, que ce serait une erreur de placer la division de la santé des animaux sous la direction d'un profane. En réalité, c'est un ou deux profanes qui dirigent cette division depuis plusieurs années, je veux parler du sous-ministre et du ministre de l'Agriculture. Sans contredit, personne ne s'y opposerait s'il était décidé de mettre cette division sous les ordres du commissaire de l'élevage. Elle ne perdrait rien à cet égard, surtout si elle gardait les mêmes spécialistes que maintenant. Les chefs des deux divisions ont examiné soigneusement la question de fusionner quelques-uns des services, par exemple, à Moose-Jaw, au sujet des inspecteurs de porcs et des agents de parcs à bestiaux qui sont dans la division des bêtes à cornes, et les inspecteurs de wagons de bestiaux et quelques autres fonctionnaires qui sont dans la division de la santé des animaux. Les honorables députés peuvent être assurés que personne dans cette Chambre ne désire plus que moi, dans l'intérêt de l'industrie de l'élevage des bestiaux, de garder intacte l'efficacité de la division de la santé des animaux et même de l'augmenter si c'est possible. Presque tout mon avoir est compris dans l'industrie de l'élevage, et c'est peut-être à cause du travail que j'ai fait à cet égard, de l'étude que j'ai donnée à tout ce problème que des gens trop portés à critiquer ont lancé de fausses rumeurs, sans mentionner les assertions inexactes qui peuvent paraître dans la presse, troublant le public. Quant à moi, touchant la division de la santé des animaux ou celle du bétail il n'y aura rien de fait de nature à diminuer le bon travail accompli par ceux qui s'occupent de l'élevage du bétail.

Cependant, nous sommes en présence d'un certain problème. A mesure que la division de la santé des animaux prend plus d'importance il faut augmenter le personnel et entreprendre un travail qui était exécuté antérieurement par des vétérinaires en dehors du ministère. Il y a donc une tendance à ne plus occuper ces derniers. La chose la plus importante, autant peut-être que la division de la santé des animaux, est que nous gardions et encourageons dans toutes les parties du Dominion où se fait l'élevage les services des vétérinaires très capables qui ne sont pas à l'emploi des départements. Tel a été le principal objet de notre enquête. Nous croyons maintenant avoir trouvé une méthode en vertu de laquelle une partie des travaux de la division de la santé